

**COMMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL**

**ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN
STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST DE LA CEDEAO**

**Réunion du Comité Technique Ministériel Spécialisé
Agriculture, Environnement et Ressources en Eau
(CTMS -AERE)
Abuja (Nigeria), 12 Décembre 2016**

RAPPORT FINAL

1. Sur invitation de la Commission de la CEDEAO, s'est tenue le 12 décembre 2016 à Abuja, République Fédérale du Nigéria, la réunion du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTMS-AERE) de la CEDEAO, sous la Présidence du Ministre de l'agriculture du Libéria.
2. Ont pris part aux travaux, les Ministres en charge de l'Agriculture ou leurs représentants mandatés du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigeria, de la Sierra Léone, du Sénégal, et du Togo.
3. La réunion avait pour objectif d'apprécier le rapport des Experts et du Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation (CCAA), créé par Règlement N°Reg.C/REG.3/08/11 en tant qu'organe consultatif multi-acteurs pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP), relatif à l'examen :
 - Du Cadre d'Orientation Stratégique de l'ECOWAP/PDDAA à l'horizon 2025 ;
 - Du Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel de seconde génération (PRIA-SAN 2016-2020) de l'ECOWAP/PDDAA ;
 - De l'état d'avancement des processus de formulation des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIA-SAN) de seconde génération ;
 - Des grilles d'indicateurs de l'ECOWAP 2025, de l'état de la prise en compte du genre dans les PNIA de 1^{ère} génération et les recommandations pour les PNIA-SAN de seconde génération, les outils et instruments d'appui de l'IFPRI et de la FAO.
4. La cérémonie d'ouverture a vu intervenir successivement le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en eau de la Commission de la CEDEAO, le Représentant des acteurs non étatiques parties prenantes du processus de mise en œuvre de l'ECOWAP, le Directeur du Bureau Régional de l'USAID pour l'Afrique de l'Ouest, chef de file du Groupe des donateurs de l'ECOWAP, et enfin le Ministre de l'agriculture du Libéria, qui a ouvert la réunion.
5. A l'issue de la cérémonie d'ouverture, le Comité Ministériel a examiné le rapport présenté par le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation (CCAA). Ce rapport est structuré autour de cinq points :
 - i. le Cadre d'Orientations stratégiques (COS) de l'ECOWAP à l'horizon 2025, le PRIA-SAN 2016-2020 et le cadre de suivi-évaluation de l'ECOWAP 2025 ;
 - ii. l'état d'avancement des processus PNIA-SAN dans les Etats membres ;
 - iii. l'intégration de l'approche genre dans les PNIA ;
 - iv. la revue des instruments et outils d'appui technique mis à la disposition des pays pour l'élaboration des PNIASAN, et enfin,

v. des points d'information de la Commission de la CEDEAO.
Le rapport du CCAA est joint en annexe du présent rapport du CTMS-AERE.

6. Le CTMS-AERE s'est félicité de la qualité du processus d'élaboration du Cadre d'Orientations Stratégiques et du PRIA-SAN impulsé par le CTMS-AERE de Dakar en novembre 2015, avec l'implication de toutes les parties prenantes et l'inscription des orientations dans « l'initiative Faim Zéro », la « Déclaration de Malabo », les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) et « l'Accord de Paris sur le climat ». Il se félicite également que le processus ait permis de prendre pleinement en compte les inégalités de genre, les enjeux liés à la nutrition et à l'adaptation aux changements climatiques (Déclaration de Bamako, Juin 2015), et enfin, la question de l'insertion des jeunes.

7. Le CTMS-AERE s'est aussi félicité de l'implication de l'Union africaine et de l'Agence du NEPAD dans les processus PRIA-SAN et PNIA-SAN (Assistance technique et financière).

8. Après avoir débattu des orientations de l'ECOWAP à l'horizon 2025 et de leur opérationnalisation pour les cinq prochaines années, le CTMS-AERE a décidé d'adopter :

- i. **le Cadre d'Orientations Stratégiques 2025 (COS-ECOWAP 2025) ;**
- ii. **le PRIA-SAN 2016-2020 ;**
- iii. **le cadre de suivi-évaluation de l'ECOWAP 2025 (le dispositif, le cadre de mesure de rendement, la grille d'indicateurs, le manuel de mesure des indicateurs).**

9. **Le CTMS-AERE a décidé de soumettre le COS 2025, le PRIASAN 2016-2020 et le Cadre de Suivi-Evaluation de l'ECOWAP 2025 au Conseil Statutaire des Ministres de la CEDEAO et lui recommande leur adoption pour permettre d'amplifier la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.** Il appelle le Conseil Statutaire des Ministres à mettre à la disposition de la Commission de la CEDEAO les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre du PRIA-SAN 2016-2020 et plus généralement à la mise en œuvre de l'ECOWAP.

10. Le CTMS-AERE a jugé l'état d'avancement de la formulation des PNIASAN dans les Etats membres, conforme à ses attentes. Il a cependant exhorté à l'accélération du processus afin de s'assurer du respect de l'échéance de juin 2017 dans tous les pays. Il insiste sur la qualité des processus de concertation multi-acteurs et invite les Etats membres à intégrer pleinement la dimension genre dans la conception et la mise en œuvre des plans nationaux. Il invite les autorités nationales et la Commission de la CEDEAO à veiller à une très bonne articulation et cohérence entre les PNIA-SAN et le PRIA-SAN.

11. Le CTMS-AERE invite la Commission à renforcer son leadership et la coordination de l'ensemble des parties prenantes pour assurer une mise en œuvre complète et efficiente du PRIA-SAN, et pour s'assurer de la conformité avec la vision de la région.
12. Il appelle les partenaires techniques et financiers à s'aligner sur le COS –ECOWAP 2025 et le PRIA-SAN, et à mobiliser les ressources financières en appui à la Commission de la CEDEAO et aux différentes parties prenantes. Il invite instamment ces dernières à inscrire et aligner leurs actions dans ces cadres d'action qu'ils ont largement contribué à définir et à s'inscrire dans le mécanisme de redevabilité mutuelle.
13. Le CTMS-AERE a particulièrement insisté sur un ensemble de priorités dont il a débattu. Il a à cet effet réaffirmé avec force que la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest est possible et que par l'exploitation des potentialités naturelles et humaines, l'Afrique de l'ouest peut se nourrir et contribuer à nourrir le reste de l'Afrique et le monde.
14. ***Dans le domaine de la production et de la productivité***, le CTMS-AERE a mis en avant la promotion de la mécanisation ainsi que la promotion des innovations techniques et technologiques – en particulier en renforçant les capacités de la recherche et du Conseil agricole –, pour permettre de développer des systèmes de production résilients et adaptés aux changements climatiques.
15. Il a insisté sur l'importance de la promotion intégrée de la maîtrise de l'eau dans l'ensemble de la région, de la promotion intégrée de l'élevage et du pastoralisme, de l'accélération de la mise en œuvre de l'offensive riz et enfin, de l'initiation d'un programme régional sur le sur la pêche et l'aquaculture.
16. ***Dans le domaine du marché et de la promotion des chaînes de valeur***, le CTMS-AERE a insisté sur l'importance de l'emploi des jeunes et des femmes. Il appelle le secteur privé à s'investir dans la transformation des produits agricoles et alimentaires, et la Commission de la CEDEAO à finaliser les réglementations sur les normes, en particulier pour assurer la sécurité sanitaire des aliments. Il appelle les pays à s'engager fortement dans l'application du Schéma de libéralisation des échanges pour accélérer la réalisation du marché régional, crucial pour la souveraineté alimentaire.
17. ***Dans le domaine de l'accès à l'alimentation, de la nutrition et du renforcement de la résilience***, le CTMS-AERE note que les pays ont engagé l'intégration des Priorités résilience Pays (PRP) (dans le cadre du processus de l'Alliance AGIR) dans le PNIA-SAN et les encourage à poursuivre cette approche. En ce qui concerne la **Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire** (RRSA) adopté par les Chefs d'Etats de Gouvernement par Acte Additionnel N°AS/2/02/13, le CTMS-AERE se félicite de sa mise en œuvre, remercie les partenaires financiers, notamment le 10^{ème} FED sur les ressources du Programme Indicatif Régional (PIR-10^{ème}

FED), qui se sont engagés aux côtés de la Commission CEDEAO pour concrétiser cet instrument régional stratégique. Le CTMS-AERE appelle la Commission de la CEDEAO et les Etats Membres à mettre effectivement à disposition leur contribution financière dans la mise en œuvre de la RRSA. Il rappelle le rôle que peuvent jouer les marchés publics dans la valorisation des produits locaux et des excédents de production. Il demande à la Commission de la CEDEAO de soumettre au Conseil Statutaire des Ministres le dispositif réglementaire indispensable à la sécurité juridique et à la bonne gouvernance de la RRSA. Enfin, il invite les Etats membres à signer des mémorandums d'entente entre la Commission de la CEDEAO et chaque pays, de façon à mettre en œuvre les appuis aux pays prévus dans la stratégie de stockage.

18. Le CTMS-AERE appelle par ailleurs à tirer les enseignements des innovations engagées en matière de protection sociale et de filets de sécurité alimentaire et à mettre en place un réseau régional de compétences nationales sur ces sujets pour renforcer les capacités des pays.
19. **En ce qui concerne les domaines transversaux**, le CTMS-AERE invite la Commission à améliorer la gouvernance régionale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Tout particulièrement, il demande à la Commission de mettre en place le Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation pour gouverner les questions intersectorielles, nombreuses dans le PRIA-SAN, et assurer ainsi une cohérence des politiques régionales communautaires. Le CTMS-AERE demande à la Commission de la CEDEAO de mettre en place un cadre de concertation pour assurer une meilleure convergence et synergie des actions des institutions techniques inter-gouvernementales (UEMOA, CILSS, CORAF, AfricaRice, Bureaux régionaux des organisations spécialisées des Nations Unies, BOAD, BIDC, etc.).
20. Le CTMS-AERE insiste sur la contribution financière effective et concrète de la Commission de la CEDEAO dans la mise en œuvre du PRIA-SAN. Conscient de l'urgence de lever les obstacles au financement des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, le CTMS-AERE appuie fortement la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre les parties prenantes de l'ECOWAP et les acteurs du secteur financier.
21. De même, il invite la Commission de la CEDEAO à renforcer le cadre de concertation avec la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest pour développer un dialogue et un partenariat soutenus avec le secteur privé.
22. Le CTMS-AERE encourage tous les pays de la CEDEAO à se doter de lois agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour disposer d'un cadre réglementaire et juridique harmonisé sécurisant pour les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

23. Le CTMS-AERE demande à la Commission de mettre en place un réseau d'expertise régionale sur l'installation des jeunes agriculteurs, assorti d'une Facilité régionale sur ces questions.
24. Enfin, le CTMS-AERE insiste très fortement sur la mise en œuvre des actions prévues dans le PRIASAN, avec le fonctionnement effectif et immédiat du dispositif de suivi-évaluation pour mesurer les impacts, rendre compte et améliorer l'aide à la décision. Le CTMS-AERE appelle la Commission de la CEDEAO à veiller au renforcement des capacités de suivi-évaluation des parties prenantes, y compris les Etats.

Fait à Abuja, le 12 décembre 2016.
Pour le Comité Technique Ministériel Spécialisé
Agriculture, Environnement et Ressources en
Eau de la CEDEAO

Dr Charles Mc CLAIN,
Deputy Minister of Agriculture
Président de séance
Représentant de l'Honorable Ministre de
l'Agriculture du Libéria.

Motion de remerciements

A l'issue des travaux, les membres du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture Environnement et Ressources en Eau, expriment leurs sincères gratitude et remerciements à son Excellence, Monsieur Muhamadou Buhari, Président de la République Fédérale du Nigéria, aux membres du Gouvernement et au peuple Nigérian pour l'accueil chaleureux, fraternel, ainsi que pour les facilités offertes, ayant permis le succès de leur rencontre.

Fait à Abuja le 12 décembre 2016.

Les Ministres